



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 1er juillet 2022

Date de convocation : 24/06/2022

Date d'affichage 24/06/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 10

Procurations : 4

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 1er juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Alexandra FOUCAULT, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Anaïs LAUTRU.

Étaient absents excusés : Monsieur Pascal LIVENAIS a donné pouvoir à Monsieur Julien MOREAU, Madame Florence CHASSÉ a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Madame Anaïs LATRU, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Véronique BOISARD.

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022, la fixation du quorum au tiers des membres présents permet de tenir la séance de ce conseil municipal.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

Renouvellement ordinateurs mairie et école

Les 2 ordinateurs de la mairie ainsi que les 2 des enseignantes sont vétustes et ont besoin d'être renouvelés.

Deux devis ont été demandés :

	LOGICIA	XEFI
	Marque DELL	Marque HP
Processeur Core i5	2380 € HT (mairie)	1930 € HT (mairie)
Mémoire 16 Go		
Disque dur 512 SSD	1272 € HT (école)	1780 € HT (école)
Ecran 15.6 pouces 1920 x 1080		
Extension de garantie 2 ans	250 € HT	322,88 € HT
Station d'accueil (PC mairie)	470 € HT	560 € HT
Forfait préparation-installation	615 € HT	275 € HT
TOTAL	4987 € HT	4867.88 € HT

En sachant que nous avons actuellement un contrat de maintenance informatique avec LOGICIA, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le devis LOGICIA.

Pour le financement de ce projet (ordinateurs et tablettes), une subvention DETR a été demandée et accordée par arrêté du 23 mars 2022 pour un montant de 2422.50 €.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 1er juillet 2022

Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AR', written over a horizontal line.